

les Trois-Rivières se trouvant destituées de pasteur l'année suivante, M. Souart, de l'agrément de M. de Laval, y envoya M. Frémont qui fit paraître beaucoup de dévouement pour le bien spirituel des colons de ce poste. (*)

IV.

Zèle de Louis XIV pour faire fleurir la Religion en Canada.

Le Roi, sachant que M. de Laval n'était pas en état d'appeler des prêtres de France et désirant d'en procurer au Canada, avait imposé cette charge à la Compagnie des Indes occidentales, en 1664, par l'édit même de sa création. " Comme, dans l'établissement des colonies, disait-il, nous regardons principalement la gloire de Dieu et le salut des sauvages, à qui nous désirons de faire connaître la vraie religion, la Compagnie présentement établie sera obligée d'y faire passer le nombre d'Ecclésiastiques nécessaires pour y prêcher le saint Evangile, et y instruire ces peuples dans la créance de la religion catholique, apostolique et romaine. Pareillement elle sera obligée d'y bâtir des églises, d'y établir des curés et des prêtres, dont elle aura la nomination, et d'entretenir décentement et avec honneur ces prêtres et ces églises, en attendant qu'elle soit en état de les fonder raisonnablement, sans toutefois que la Compagnie puisse changer aucun des Ecclésiastiques qui y sont présentement établis." Si Louis XIV dit, comme on vient de le voir, qu'il avait principalement en vue la gloire de Dieu et l'établissement du catholicisme en Canada, il ne faut pas croire que ce ne fût là qu'une vaine formule ; on voit, en effet, par les autres monuments du temps, que telle était l'intention de ce prince, et c'est d'ailleurs ce que témoigne hautement la correspondance de M. de Laval avec le Siège Apostolique. Ce prélat écrivait de Québec, en 1660 : " Je ne vois personne ici qui, par son autorité et son zèle, soutienne beaucoup la religion ; la plupart, trop occupés de leurs intérêts propres, ne s'affectionnent point à la propaga-

(*) M. Frémont s'embarqua dans une biseaïenne avec plusieurs personnes qui l'accompagnèrent, quoique la saison d'automne fût déjà bien avancée. Ils pensaient tous être rendus en peu de temps aux Trois-Rivières, lorsqu'un vent contraire les ayant d'abord arrêtés, et ensuite le froid étant devenu extrêmement vif, les deux bords du fleuve Saint-Laurent se gelèrent, à l'exception du courant, que la barque suivait. Mais quand elle fut entrée dans le lac Saint-Pierre, le courant, étant alors moins fort, il se gela aussi bien que tout le reste du lac, sans que la glace qui était trop faible pût porter les voyageurs. Ils se virent dans la nécessité de demeurer immobiles dans leurs barques, au milieu du lac, sans vivres et sans feu, et même si mal vêtus pour la saison que M. Frémont crut être obligé de donner sa couverture à l'un de ses compagnons de voyage, qui courait risque de mourir de froid sans ce secours. Heureusement, un vent impétueux qui vint à souffler dégagea la barque et la poussa sur le bord du fleuve opposé aux Trois-Rivières. De ce poste on aperçut bientôt les voyageurs ; et malgré le danger qu'offrait alors la navigation du fleuve, à cause des glaces énormes qu'il portait, on alla les chercher en canot d'écorce. M. Frémont n'arriva ainsi à son poste qu'au commencement du mois de décembre, et prit son logement chez M. Boucher alors gouverneur de ce lieu.